



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 218-2026

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du Règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°218-2026 suivante :

Nature et effet :

Autoriser l'agrandissement de la résidence (pour l'implantation d'un logement intergénérationnel) à une distance de 2,85 mètres de la limite latérale est de la propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 1,15 mètre.

Identification du site concerné : Lot 5 270 058 correspondant à une propriété située au 26, 6^e Avenue, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 14 septembre 2026, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 28 août 2026.


Le greffier,
Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 28 août 2026 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 28 août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 août 2026.


Le greffier
Mario Bouchard